



Liberté - Égalité - Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES YVELINES

**Préfecture**

Direction de la réglementation et des élections  
Bureau de l'environnement et des enquêtes publiques  
Affaire suivie par : Patrick EUGENE  
☎ : 01 39 49 74 81  
✉ : [patrick.eugene@yvelines.gouv.fr](mailto:patrick.eugene@yvelines.gouv.fr)

Versailles, le

10 JUIL. 2017

Madame la Présidente,

Par courrier en date du 15 juin 2017, vous avez émis le souhait que soit créée, une commission de suivi de site pour la plateforme de compostage de déchets verts exploitée par la société BIO-YVELINES SERVICES, sur le territoire de la commune de Bailly au lieudit " Le Crapaud ".

Je vous informe que la création d'une commission de suivi (CSS) de site relève de l'article L 125-2-1 du code de l'environnement qui dispose que :

*"Le représentant de l'Etat dans le département peut créer, autour d'une ou plusieurs installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation en application de l'article L512 du code de l'environnement."*

En l'espèce, la plateforme BIO YVELINES SERVICES n'est pas concernée, car elle relève du régime de l'enregistrement (L512-7 et suivant du code de l'environnement).

De même, l'obligation de créer une commission au sens du L125-1 du code de l'environnement, relative au CSS " déchets " relève, soit de l'initiative du préfet, soit du conseil municipal de la commune d'implantation ou d'une commune limitrophe, et ne porte que sur les installations de stockage (décharge) et non pour des installations d'élimination ou de stockage.

L'installation de Bio Yvelines services ne répond pas à la définition d'élimination, car le compostage est considéré comme une opération de valorisation.

Cependant, j'ai saisi les services de l'UD DRIEE des Yvelines, pour examiner votre requête, et vérifier le bon fonctionnement de la plateforme.

Je ne manquerais de vous tenir informé de la suite réservée à votre demande.

Je vous prie d'agréer, madame la présidente, l'expression de ma parfaite considération.

*Rieu & Co*

Le Préfet,

Madame Christine-Françoise JEANNERET  
Présidente de l'association Yvelines environnement  
20 rue Mansart  
78000 VERSAILLES

Pour le Préfet et par délégation,  
Le Secrétaire Général  
*Julien CHARLES*

Copie à :

M. KALTEMBACHER, chef de l'UD DRIEE 78  
M. JANNIN, inspecteur des sites -DRIIE IdF